

accomplir au sujet des grandes routes inter-provinciales, et j'espère qu'avant la fin de la session cette question sera soigneusement étudiée par la Chambre.

Il y a de plus le problème de l'enseignement technique. Nous avons une contribution du Parlement pour aider à l'enseignement technique dans les provinces. Certaines de ces dernières ont construit des établissements convenables à cette fin, mais une fois la subvention disparue, elles ne pourront plus continuer leur bon travail. L'enseignement technique est très important pour toutes les classes du pays, puisqu'il permet à nos ouvriers et à tout le peuple en général de s'acquitter de leur tâche d'une manière plus efficace.

Je mentionnerai de plus l'importante question du tarif pour la houille de l'Alberta. Je ne tenterai pas de traiter ce problème ce soir, vu que le temps ne me le permet pas, mais j'espère que quelques-uns de nos collègues de l'Alberta le discuteront à fond.

En ce qui concerne la canalisation du Saint-Laurent, ce projet nous sourit, mais il nous faut de bien plus amples renseignements avant d'en commencer les travaux. Cette entreprise nous est agréable, mais c'est le plus que nous puissions faire pour le moment.

Je n'ai pas le loisir de traiter le sujet de la commission consultative du tarif et de ses rapports. Cependant, je rappellerai au ministre des Finances (M. Robb) que les membres de la Chambre devraient être, en tout temps, capables d'obtenir les rapports des témoignages entendus par cette commission. Si c'est une question d'argent, j'espère que le Parlement, avant sa prorogation, votera les fonds voulus.

Je n'ai pas le temps non plus d'aborder la question du remboursement de la dette nationale ou de mettre celle-ci en bonne posture financière. Jusqu'à présent, nous nous sommes contentés d'affecter les surplus qui s'entassent chaque année à la réduction de cette dette, mais, à mon sens, ce n'est pas une bonne manière de procéder. Certains articles devraient être inclus chaque année dans les crédits jusqu'à ce que la dette nationale soit de beaucoup diminuée.

Il ne me reste plus qu'une demi-minute, et je l'emploierai à protester. Nous avons écouté avec un vif intérêt le leader de l'opposition (l'hon. M. Bennett) et le premier ministre (le très hon. Mackenzie King). Le discours qu'a prononcé le premier ministre cet après-midi m'a vivement intéressé, notamment cette partie où il a parlé des questions constitutionnelles. Le premier ministre a parlé environ trois heures et vingt minutes et, tout en reconnaissant le mérite de son discours, ce dernier ne

laisse pas de détonner dans une organisation démocratique comme celle-ci. Le dernier remaniement des sièges électoraux a été effectué d'après le chiffre de la population; c'est-à-dire que chaque circonscription comptait un nombre à peu près égal d'habitants, le quotient électoral étant d'environ 36,000 âmes. Cela signifie que chaque député de cette Chambre doit représenter un même nombre d'électeurs mais à la suite d'un règlement de la dernière session, est survenue une disparité injuste. A ce moment-là, je ne me rendais pas compte de l'importance que comportait ce nouveau règlement qui limite à quarante minutes les discours de la plupart des membres de cette Chambre, mais si l'on maintient cet article du règlement, il en surgira un état de choses dérogatoire aux principes de la démocratie, et pour l'instant j'invite simplement la Chambre à reprendre l'examen de cet article du règlement.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, j'approuve de tout cœur la majeure partie des observations de l'honorable député (M. Gardiner) qui vient de reprendre son siège. Ce soir, cependant, je désire appuyer tout spécialement sur certaines questions qui intéressent le groupe ouvrier que je représente. Le discours du trône nous fait voir que dans son programme le Gouvernement a décidément trompé notre attente; il semblerait même que le discours du trône en vient à servir de prétexte facile à un cérémonial élaboré. Je tiens toutefois à féliciter le Gouvernement au sujet d'une ou deux questions qu'il a fait intervenir, et je mentionnerai en premier lieu la nomination projetée d'un ministre au Japon. Selon moi, cette démarche reconnaît les nouvelles obligations qui incombent au Canada, mais en même temps elle fait ressortir l'importance d'un état de choses qui existe sur la côte du Pacifique. Je veux également parler de cette déclaration d'après laquelle le Gouvernement se propose de favoriser de son appui les recherches industrielles et scientifiques. Voilà qui me paraît un pas signalé dans la voie du progrès.

Le discours parle également de la prospérité dont jouit le pays. Dans son affable discours, l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley), a convenu que cette prospérité n'était pas aussi également répartie qu'elle pourrait l'avoir été et il ajouta qu'il avait spécialement en vue la répartition au point de vue territorial. A ce sujet, je dois dire que je partage son avis. A coup sûr, les provinces du centre jouissent d'une plus grande prospérité que celles de l'Est ou celles de l'Ouest, mais j'en suis surtout sur la répartition de la prospérité parmi les divers groupes de la population. D'après les statistiques les plus récentes de l'*Annuaire du*